



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement durable, urbanisme, risques
Unité prévention des risques

Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations

Commune de HAROUÉ

Zonage PPRI du Madon

Plan annexé à l'arrêté préfectoral du
approuvant le PPRI

31 MAI 2011

Le Préfet
Pour le Préfet,
ex délégation,
Le Secrétaire Général
François MALHANCHE

MAI 2011

Echelle : 1 / 5 000

Fond :
BD Parcellaire©IGN - 2007



Conditions d'utilisation.

* Cette carte fait partie d'un P.P.R. (loi n°95-101 du 02/02/1995).
* Elle prend en compte les risques connus à la date d'approbation du PPR

* Le fond cadastral sur lequel elle est dessinée fait l'objet d'un droit réservé.
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

LEGENDE

- Zone R : Préservation
- Zone B : Protection
- 200,00 Cote de crue de référence "m NGF"

